

**BULLETIN DE L'AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS**

14 octobre 2005, Vol. 2, n° 41

Section Institutions financières



**AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS**

1. Assureurs

1.1. Modifications au registre

- Avis d'annulation de permis
 - [ASSOCIATION DE SECOURS MUTUELS DES TRAVAILLEURS DU CANADA](#)

2. Sociétés de fiducie et sociétés d'épargne

3. Coopératives de services financiers

3.1. Modifications au registre

- [Changement de nom](#)

**ASSOCIATION DE SECOURS MUTUELS DES
TRAVAILLEURS DU CANADA/
WORKERS BENEVOLENT ASSOCIATION OF CANADA**

(LOI SUR LES ASSURANCES)

Avis d'annulation de permis

Avis est donné, par les présentes, que le permis d'assureur de l'« ASSOCIATION DE SECOURS MUTUELS DES TRAVAILLEURS DU CANADA » a été annulé en date de la signature de cet avis en conformité avec la *Loi sur les assurances (L.R.Q. c. A-32)*.

Cette annulation est effectuée à la suite du transfert de toutes les affaires d'assurance de l'ASSOCIATION DE SECOURS MUTUELS DES TRAVAILLEURS DU CANADA à L'ASSOCIATION BÉNÉVOLE DES FILS DE L'ÉCOSSE.

Le siège de la compagnie ASSOCIATION DE SECOURS MUTUELS DES TRAVAILLEURS DU CANADA est situé au 595 Pritchard Avenue, Winnipeg, Manitoba, Canada, R2W 2K4.

À partir de la date de la signature de cet avis, ASSOCIATION DE SECOURS MUTUELS DES TRAVAILLEURS DU CANADA n'est plus autorisée à pratiquer les assurances au Québec.

Fait à Québec, le 4 octobre 2005

Le surintendant de l'encadrement
de la solvabilité,



Jean-Pierre April

MODIFICATIONS CONSTITUTIVES

CHANGEMENT DE NOM LÉGAL

Date du changement

DE

Caisse populaire de L'Île-Perrot

À

Caisse Desjardins de L'Île-Perrot

Année Mois Jour

2005 09 15